CORRIGE 1

Question	Réponse		Notation
1	**Calcul des amortissements :**		2,5
	- 2017 : 105 056,12 € / 40 x 353/360	2 575,33 €	
	- 2018 : 105 056,12 € / 40	2 626,40 €	
	- 2019 : 105 056,12 € / 40	2 626,40 €	
	- 2020 : 105 056,12 € / 40 x 150/360	1 094,33 €	
		8 922,47 €	
	Valeur Nette Comptable (VNC)		
	105 056,12 - total des amortissements	96 133,65 €	
	Ecritures comptables		
	Crédit du compte 28135181	96 133,65 €	
	Débit du compte 675	96 133,65 €	
2	Valeur de 10 PC : 11 732,62 € /15 * 10	7 821,75 €	2,5
	Vente de 10 PC : 500 * 10	5 000,00 €	
	Calcul des amortissements :		
	- 2018 : 7 821,75 € / 5 x 9/360	39,11 €	
	- 2019 : 7 821,75 € / 5	1 564,35 €	
	- 2020 : 7 821,75 € / 5 * 150/360	651,81 €	
		2 255,27 €	
	Valeur Nette Comptable (VNC)		
	7 821,75 - total des amortissements	5 566,48 €	
	Ecritures comptables		
	Crédit du compte 28135181	5 566,48 €	
	Débit du compte 675	5 566,48 €	
	Crédit du compte 775	5 000,00 €	
3	**Calcul des amortissements :**		0,5
	- 2020 : 2 000 000 € /20 *120/360	66 666,67 €	
4	**Calculs préalables :**		
	- amort. de la subvention (c/777) :		
	800 000 € /20 * 120/360	13 333,33 €	
	- Résultat du CRPP :		
	- 655 624 € - c/675 + c/775 + c/777	-738 990,79 €	
	- charges totales du CRPP		
	112 694 057 € + 96 133,65 € + 5 566,48 €	112 795 757,12 €	
	- produits totaux du CRPP		
	112 038 433 € + 5 000 € + 13 333,33 €	112 056 766,33 €	

Question	Réponse	Notation
4	**<u>Ressources du tableau de financement</u>** **CAF (méthode 1) :** Résultat de l'exercice -738 990,79 € + Dotations aux amort. et provisions (c/68) 8 501 482,00 € + VNC (c/675) 101 700,12 € - Reprises de provisions (c/78) -3 500 000,00 € - Produits de cessions d'élém. d'actifs (c/775) -5 000,00 € - Quote-part de subvention virée au CR (c/777) -13 333,33 € 4 345 858,00 € **CAF (méthode 2) :** Produits totaux du CRPP 112 056 766,33 € - Reprises de provisions (c/78) -3 500 000,00 € - Produits de cessions d'élém. d'actifs (c/775) -5 000,00 € - Quote-part de subvention virée au CR (c/777) -13 333,33 € - Charges totales du CRPP -112 795 757,12 € + Dotations aux amort. et provisions (c/68) 8 501 482,00 € + VNC (c/675) 101 700,12 € 4 345 858,00 € **Emprunt :** 200 000,00 € **Apports :** 0,00 € **Subvention d'investissement :** 800 000,00 € **Produits de cessions d'élém. d'actifs (c/775)** 5 000,00 € **Créances rattachées à des participations** 0,00 € **Autres immobilisations financières** 0,00 €	6
5	Lorsque les immobilisation financées par la subvention sont amortissables, la reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat a pour effet de neutraliser le montant de la dotation d'amortissement au niveau du résultat de l'exercice, donc de financer sans ressource supplémentaire une fraction de la dotation aux amortissement, fraction qui correspond au pourcentage de la subvention rapporté au coût de l'immobilisation. Au niveau du tableau de financement, la subvention étant une de ses ressources, elle vient augmenter l'apport au fonds de roulement net global (ou minimiser le prélèvement sur le fonds de roulement net global).	2

<table>
<tr><th>Question</th><th>Réponse</th><th>Notation</th></tr>
<tr><td>6</td><td>Il convient de passer un produit constaté d'avance afin de reporter sur l'exercice 2021 les crédits non utilisés sur 2020.

<table>
<tr><th></th><th>2020</th><th>2021</th></tr>
<tr><td>Produits</td><td>185 667 €</td><td>464 333 €</td></tr>
<tr><td>Charges</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Personnel</td><td>100 000 €</td><td>300 000 €</td></tr>
<tr><td>Autres</td><td>15 000 €</td><td>15 000 €</td></tr>
<tr><td>Intérêt</td><td>4 000 €</td><td>3 200 €</td></tr>
<tr><td>Amortissement</td><td>66 667 €</td><td>100 000 €</td></tr>
<tr><td></td><td>185 667 €</td><td>418 200 €</td></tr>
<tr><td>Résultat</td><td>0 €</td><td>46 133 €</td></tr>
</table></td><td>3,5</td></tr>
<tr><td>7</td><td>Le Plan Global de Financement Pluriannuel dessine les orientations financières de l’établissement en prenant en compte les différentes dimensions de la gestion (prévisions d’exploitation et d’investissement) et en projetant les équilibres financiers - y compris le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette - et le niveau des liquidités et la marge brute.
L’introduction de cette dernière notion, complémentaire de celle de la CAF, permet d’envisager de manière plus complète et plus globale les aspects financiers de la gestion.
Finalement, il convient de construre en 1er lieu le PGFP, dont les EPRD successifs ne sont que des tranches d'exécution.
La difficulté de l’exercice de construction du PGFP réside dans le caractère pour partie non prévisible de certaines dotations allouées par l’Agence Régionale de Santé et de l'évolution des tarifs des GHS, mais aussi de l’évolution des charges salariales et des efforts d’économies qui pourraient encore être demandés aux établissements hospitaliers.

Mais l’exercice devient inévitable dans la mesure où les établissements sont contraints depuis 2016 d’anticiper sa construction pour le présenter aux instances de décembre N-1, en conséquence du décret relatif au budget des établissements de santé. Cette réforme doit permettre de renforcer le pilotage et le suivi du budget prévisionnel au sein des établissements et de faciliter le dialogue de gestion par une anticipation des prévisions budgétaires. Il est toutefois limité par la relative méconnaissance des orientations nationales, puis régionales.</td><td>2</td></tr>
<tr><td>8</td><td>Janvier : Clôture comptable
15 février au + tard : transmission à l'ARS du RIA 2 exercice N-1
Février - mars : intervention finale des CAC
Mai - juin : rédaction du rapport du compte financier et annexes
30 juin au + tard : délibération du CS sur l'affectation des résultats
septembre - octobre : préparation du PGFP-EPRD
octobre - novembre : intervention des CAC sur le contrôle interne
15 novembre au + tard : transmission à l'ARS du RIA 1 exercice N
31 décembre au + tard : transmission à l'ARS du PGFP-EPRD</td><td>1</td></tr>
</table>